



FORMATION SURFACAGE DESCRIPTIF MODULE 2 BY SESSION PRO



Formation de surfaçage module 2

La conduite de la surfaceuse est réservée aux travailleurs qui ont reçu une formation adéquate.

Cette formation répond aux obligations de formation de la surfaceuse dans un « Établissement Recevant du Public » afin de permettre à l'employeur de délivrer une autorisation de conduite qui est obligatoire.

Pour rappel :

L'autorisation de conduite est délivrée par l'employeur, après avoir dispensé une formation faisant l'objet d'un contrôle des connaissances et savoir-faire pour la conduite en sécurité sous la responsabilité de l'employeur.

Durée de la formation

3 jours soit 21 heures réparties avec 1 jour de théorie, 1 jour de pratique et jour de test pratique et théorique.

Personnes concernées

Toute personne appelée à conduire la surfaceuse dans une patinoire.

Prérequis

- Être âgé au minimum de 18 ans
- Ne pas avoir de restrictions ou de contre-indications médicales pour l'utilisation des engins motorisés
- Ne pas avoir de restrictions ou de contre-indications médicales pour se déplacer sur un milieu glissant
- Être équipé d'une tenue de travail adaptée (chaussures de sécurité, protection auditive, tenue chaude)
- Avoir réussi la formation de surfaçage module 1 ou justifier d'une expérience de conduite d'au moins 5 ans sur une patinoire.

Effectif

La formation s'adresse à un groupe de 1 à 6 personnes maximum.

Moyens et méthodes techniques et pédagogiques

- Salle de cours avec équipement audiovisuel et rétroprojecteur
- Livret stagiaire individuel
- Conduite sur une patinoire et évolution au niveau local surfaceuse
- Tour de table de positionnement préalable afin de permettre au formateur de vérifier l'adéquation du parcours de chaque stagiaire et d'adapter son déroulé pédagogique
- Suivi d'un plan précis pour aborder progressivement tous les points du programme tant sur le plan théorique que pratique.

Objectifs

- Être capable de réaliser un surfaçage à deux machines sur piste
- Être capable de remplacer et de régler une lame de surfaceuse
- Être capable de passer la tondeuse à bordure
- Se préparer aux épreuves théoriques et pratiques du test pour la conduite de la surfaceuse
- Être capable de mettre en pratique les consignes de sécurité et de les appliquer en entreprise
- Contrôler la surfaceuse et ses équipements et mettre en pratique la maintenance de premier niveau
- Communiquer les anomalies et difficultés rencontrées dans l'exercice de ses fonctions.

Programme théorique

La sécurité

- Les responsabilités
- Analyse des risques liés à l'utilisation de la surfaceuse dans la patinoire (ERP)
- Procédure d'urgence sur piste
- Stationnement de la machine en sécurité
- Balisage sortie de piste

Technologie des surfaceuses

- Définition des surfaceuses électriques et thermiques
- Description et principe de fonctionnement
- Principe des étapes de surfaçage de la piste

Mise en œuvre de la surfaceuse

- Contrôle de la surfaceuse avant utilisation
- Inspection de la surfaceuse
- Règle de conduite sur glace
- Démarrage du surfaçage
- Ajustement de l'outil de coupe
- Réglage de la surfaceuse pendant le surfaçage
- Arrêt du surfaçage
- Gestion de la sortie de piste
- Surfacier à deux machines
- Remplacer et régler la lame de la surfaceuse
- Passer la bordureuse.

Programme pratique

Entraînement à la conduite

- Prise en main de la surfaceuse et des commandes
- Vérifications de début de poste
- Circulation avec maîtrise des différents sols, en virage, en marche avant et arrière
- Balisage et signalisation
- Maîtrise de la souplesse et de la précision de surfaçage
- Maintenance 1^{er} niveau
- Vérifications de la machine à l'atelier
- Identification des organes principaux de la machine
- Réaliser un parcours à deux machines
- Utiliser la bordureuse
- Rendre compte à la hiérarchie

Test validé

Le test est considéré comme validé si le candidat obtient au moins 50 % de bonnes réponses aux épreuves théoriques et pratiques, ainsi que 100 % de bonnes réponses aux questions liées à la sécurité.

Autorisation de conduite

Évaluation théorique et pratique de l'aptitude à la conduite de la surfaceuse dans la patinoire pour l'obtention de l'autorisation de conduite délivrée par l'employeur.

Validation de la formation

Chaque candidat ayant satisfait aux tests théoriques et pratiques se verra délivrer une attestation de réussite de formation, ainsi qu'un accès personnel au site de Session Pro lui permettant de retrouver l'ensemble des ressources utilisées lors de la formation.



Toutes nos formations sont réalisées dans des établissements recevant du public accessibles aux personnes en situation de handicap.

Modalités d'accès : nous contacter par mail à l'adresse suivante : contact@sessionpro.fr